



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR
LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION
EN EUROPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Intervention prononcée par Antoine Gosset,
Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OSCE
à l'occasion de la 1023ème session du FCS sur la résolution 1325 du CSNU
le 28 septembre 2022**

Monsieur le Président,

Distingués panélistes,

Chers collègues,

La France soutient pleinement la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et souhaiterait néanmoins ajouter quelques commentaires à titre national.

La France remercie vivement la présidence belge du FCS d'avoir choisi de dédier le dialogue de sécurité d'aujourd'hui à l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité ». Nous nous réjouissons d'avoir eu l'honneur de la présence parmi nous de la Ministre Lahbib, et la remercions chaleureusement, ainsi que les distingués panélistes, pour leurs présentations.

La résolution 1325 « Femmes, Paix et Sécurité » adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies il y a presque 22 ans avait pour objectif d'accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. Bien que des efforts et des avancées aient été réalisés, beaucoup reste encore à faire pour assurer la participation pleine, égale et significative des femmes à l'ensemble des processus décisionnels et opérationnels en lien avec la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus de la mission et du rôle essentiels de l'OSCE, et en particulier du FCS, dans l'inclusion des femmes dans toutes les étapes de la prévention et la résolution des conflits.

La protection des femmes et des filles avant, pendant et après les conflits, ainsi que la prévention de toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre, sont également des points centraux de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine nous rappelle l'importance cruciale de protéger les femmes en situation de conflit. Les rapports du mécanisme de Moscou, dont la France a soutenu l'invocation, ont mis en évidence de graves violations des textes internationaux relatifs aux droits de l'Homme par la Fédération de Russie, par lesquelles les femmes sont particulièrement affectées. Depuis le début de la guerre, l'Ukraine a subi une augmentation des violences faites aux femmes, et des cas de violences sexuelles et de viols par des soldats russes ont notamment été rapportés. Les femmes sont exposées à un risque croissant de trafic d'êtres humains, et leur santé, ainsi que celle de leurs enfants, est d'autant plus vulnérable que l'accès aux soins gynécologiques et obstétricaux est compromis. Un accroissement des violences conjugales est par ailleurs à craindre, alors que ces dernières avaient déjà augmenté dans les régions de Donetsk et de Lougansk depuis l'escalade des tensions avant le 24 février.

La promotion de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité », la protection de ses acquis et sa pleine mise en œuvre, en particulier dans le contexte actuel de la guerre d'agression russe en Ukraine, demeurent prioritaires pour la France. Permettez-moi à cet égard de revenir brièvement sur les engagements et les actions de la France en la matière.

La France a accueilli du 30 juin au 2 juillet 2021 le Forum Génération Égalité, plus grand sommet international en faveur de l'égalité et des droits des femmes depuis la conférence de Pékin en 1995 qui avait conduit à l'adoption pour la première fois et à l'unanimité d'une déclaration et un programme d'action ambitieux pour les droits des femmes. Ayant réuni des chefs d'État et de gouvernement, des dirigeants d'organisations internationales, mais aussi des représentants et représentantes de la société civile, de la jeunesse et du secteur privé, le Forum Génération Égalité a permis le lancement de six coalitions d'action dans le but d'obtenir des résultats concrets et mesurables à l'horizon de 5 ans.

La France a par ailleurs adopté lors de ce Forum le troisième Plan national d'action pour la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » pour la période 2021-2025. S'inscrivant dans la continuité des Plans nationaux précédents, ce Plan concerne l'ensemble de l'action extérieure française en matière de paix et de sécurité et repose sur une approche par les droits, ayant pour but la prise en compte systématique des enjeux de genre.

Enfin, nous voudrions réitérer notre soutien plein et entier à toutes les initiatives de l'OSCE, menées sous l'impulsion de la Secrétaire générale que nous remercions vivement pour son engagement, pour la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité ». Notre rôle et celui de l'Organisation sont en effet primordiaux dans la réalisation de cet agenda, plus encore aujourd'hui dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Je vous remercie.